

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE AYHERRE**

NOMBRE DE MEMBRES :

- Afférents au Conseil Municipal : 15
- En exercice : 15
- Qui ont pris part à la délibération : 13

DATE D’AFFICHAGE-DATE DE LA CONVOCATION : 7 décembre 2023

SEANCE DU 11 DECEMBRE 2023

L’an deux mil vingt-trois et le onze décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Arño GASTAMBIDE, Maire.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

Mmes DARGUY Anne Marie, ECHEVERTZ Chantal, ETCHEVERRY Sabine, OXARANGO Maite, SABALOUÉ Virginie, et MM. BARBIER Koxe, BISCAY Samuel, BARNECHE Patrick, HERNANDEZ Frédéric, MONGABURE Philippe, OTEIZA Ramuntxo, PARACHOU Hervé.

Absents excusés : Mmes DUHALDE Kattalin, PEREZ Karine

Mr HERNANDEZ Frédéric a été élu secrétaire.

**Délibération N° 2023-08-02 : AVANCE REMBOURSABLE BUDGET LOTISSEMENT
LANDALUXIA**

Le Maire rappelle à l’assemblée que des avances remboursables ont déjà été effectués pour un montant total de 110 000€ depuis 2022. Les travaux de viabilisation sur le lotissement Landaluxia sont bientôt terminées, le budget du lotissement a un besoin de financement de 25 000€.

Pour rappel, cette somme a déjà été inscrite au budget général. Il propose donc à l’assemblée de consentir une avance remboursable de 25 000€ au budget annexe du lotissement. Il précise que cette avance pourrait être remboursée au fur et à mesure des disponibilités dégagées par la vente des lots.

Le Conseil Municipal, ouï l’exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

DÉCIDE que le budget général consent une avance de 25 000€ au budget lotissement remboursable au fur et à mesure des disponibilités dégagées par la vente des lots.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Arño GASTAMBIDE

